



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement du Grand Est
Service Eau, Biodiversité et Paysages**

Relevé des échanges du TCHAT comité de suivi des PRA des milieux ouverts

Vous trouverez ci-dessous la reprise des échanges du tchat tel que produits durant le comité de suivi des PRA des milieux ouverts du 13 avril 2021. Ces éléments sont fournis sans validation/vérification à posteriori par la DREAL. Pour autant, il paraît important de garder une trace de ces échanges qui ont enrichi la journée.

En revanche, les échanges oraux ne sont pas repris dans cette synthèse.

1. Politique PNA

cf présentation 1_et_2

Benoît PLEIS : il n'existe pas de PNA Milieux au niveau national pour le moment

→ Damien AUMAITRE : Il existe néanmoins un PRA Mares via le plan d'actions Grand Est sur les mares

→ Guillaume LEBLANC : Fait à mentionner: un PRA peut aussi inciter la mise en œuvre d'un PNA. L'exemple en Région qui nous vient est celui des Aigles pêcheurs. S'impliquer et être force de proposition en région peut impliquer une conservation de plus grande ampleur pour certaines espèces

→ François DEHONDT : Et des projets dans le cadre du projet de Life Biodiv'Est et des nouveaux PNA (projets sur les prairies des grandes vallées alluviales de l'Est de la France). D'accord pour les initiatives régionales qui peuvent devenir nationales, les exemples sont nombreux dans d'autres régions (saxifrage oeil-de-bouc, saxifrages rupestres...) et ici (liparis de Loesel...)

→ Stéphanie KAEMPF : Dans le cadre du projet life intégré « biodiv'est » déposé fin mars auprès de la commission européenne par la Région Grand Est en collaboration avec les acteurs régionaux, une action relative à l'élaboration et la mise en œuvre de 10 nouveaux plan d'action a été rédigée. (Acteurs partenaires rédacteur de la fiche action, Réseau ODONAT et CBNBP) 4 plans concernent les milieux naturels et 6 plans concernent les espèces/cortèges d'espèces. La réponse de la commission européenne nous parviendra mi-juin.

PNA et SRB / TVB :

Hubert PIERROT : Quelle est l'articulation, si elle existe, entre la stratégie régionale biodiversité et les différents PRA ?

→ Benoît PLEIS : Les PRA Etat et les futurs PRA Région font partie des actions de la SRB

→ Stéphanie KAEMPF: La SRB fixe les objectifs suivants : 10 nouveaux plans de soutien aux espèces ou milieux menacés de disparition, emblématiques de la région, dont 5 plans de soutien aux espèces ou groupes d'espèces « oubliées ». Poursuite des 19 plans régionaux d'actions. Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue. Pour plus d'infos sur la SRB, RDV sur : <https://biodiversite.grandest.fr/lecosysteme-regionale/un-peu-de-strategie/>

Hubert PIERROT : idem : quelle est l'articulation entre la TVB et les PNA-PRA ?

→ Benoît PLEIS : La continuité écologique est un enjeu à prendre en compte dans un PNA/PRA. En particulier pour certaines espèces très sensibles à la fragmentation. Des actions en ce sens sont identifiées dans les PNA. Illustration cette après midi par la présentation de LOANA.

2. Intervention sur les éléments du paysage

cf présentation 1_et_2

Olivier MATTON : Avant de parler de réinstallation des éléments du paysage, peut-être faudrait-il déjà mieux protéger ceux en place et réglementer les modes et périodes d'entretien ?

→ LOANA : Tout à fait, la seule évolution récente concerne l'arrivée timide de possibles arrêtés concernant l'entretien des haies en période de reproduction, notamment dans les Vosges. LOANA de son côté à solliciter 1 député meusien (Emilie carioux) et un député meurthe-et-mosellan (Dominique Potier) qui sont censés remonter la problématique. Mais c'est trop peu au vu de la vitesse de disparition des haies

Laurent GODE: arrêté prévu aussi en 54 par la DDT

François DEHONDT : Arrêté existant dans le 90

Claire DOUBRE :En Haute-Marne, travail de communication commun sur la réglementation éléments paysagers avec OFB/DDT et CA. Réflexion en cours sur un arrêté préfectoral incluant les obligations du code de l'environnement et de l'arrêté BCAE (PAC)

Victoria MICHEL : Quelques références scientifiques intéressantes en ce qui concerne l'intérêt des haies : <https://www.amphibien-reptile-bocage.com/publications/>

Publications : Boissinot A., Besnard A., Lourdais, O., 2019 - Amphibian diversity in farmlands: Combined influences of breeding-site and landscape attributes in western France. Agriculture, Ecosystems & Environme... www.amphibien-reptile-bocage.com

Emilie HENNIAUX : Au-delà des actions de connaissance, de suivi des espèces, il est effectivement intéressant d'identifier aussi dans les PRA des actions opérationnelles en faveur des habitats de ces espèces de type protection, restauration, recréation de milieux. Sur ces sujets, il peut être intéressant de mobiliser les collectivités territoriales et de co-construire avec eux des programmes locaux de reconquête et de préservation des milieux constitutifs des TVB.

3. Les espèces PRA dans les milieux ouverts

cf présentation 3

Rôle des genêts – maîtrise foncière et impact fauche tardive

Sabine LABOUREL Le rôle des genêts nidifie-t-il toujours au même endroit ? si c'est le cas, le maintien systématique de bandes refuges, d'une année sur l'autre, ne permettrait-elle pas de palier aux difficultés évoquées ?

→ Anne-Sophie GADOT: Non il ne niche pas spécialement au même endroit, même si des secteurs favorables sont semblables d'une année sur l'autre

→ François DEHONDT : D'où l'intérêt de travailler sur des PRA "habitats". Et la structure de la végétation doit aussi être étudiée pour les oiseaux. Le rôle de genêts peut nicher dans des cultures à la structure de prairies quand elles sont inondées.

→ Anne-Sophie GADOT : Oui la structure de la végétation a une grande importance pour l'espèce

• **Impact des fauches tardives sur la végétation**

Anne-Sophie GADOT : On constate que sur 5 ou 10 ans de fauches tardives, la végétation change. Le terme négatif est peut-être un peu fort, mais en tout cas pas neutre. Sur certains secteurs on assiste aussi à un abandon de l'entretien si les dates de fauche prévues sont très tardives, et à des parcelles qui s'enrichissent.

→ Lucie SEPULCHRE : pour éviter l'abandon de l'entretien des parcelles (et l'enrichissement); avec les épisodes consécutifs de sécheresse, l'une des pistes de réflexions agronomiques est de pâturer sur stocks secs sur pieds : plus nutritifs que donner du foin pour les mêmes périodes, et meilleur amortissement des coûts. Problème : piste encore méconnue par les agriculteurs pourtant sous leurs yeux

→ François DEHONDT : Une prairie pâturée n'a pas la même physionomie qu'une prairie de fauche, pas certain qu'on ait un résultat satisfaisant pour le RdG.

→ Anne-Sophie GADOT : Merci pour la piste du pâturage sur stocks secs sur pieds, qui est une pratique peu développée chez nous effectivement. Un problème récurrent toutefois en Champagne-Ardenne est la disparition de l'élevage et des prairies qui ne sont plus exploitées que pour la vente de foin.

→ Eric BRUNISSEN : Concernant le pâturage, des expérimentations de "pâturage naturel" (chargement de 0,2 à 0,6 UGB) en Thuringe (entre autres sites), ont permis de démultiplier les populations d'insectes (y compris des maculinesas), de préserver la diversité floristique, de favoriser certains amphibiens (crapaud vert, sonneur) et de protéger l'avifaune des prairies, y compris le Rôle des genêts (moyennant des exclos printanniers) (source : <https://thuringen.nabu.de/natur-und-landschaft/landwirtschaft/weidelandschaften/index.html>)

→ Lucie SEPULCHRE : et avez-vous une idée des conséquences sur le faciès, dans le cas des CC où des fauches d'automne (plus chaud/moins humides) pourraient se multiplier ? Pour "contrer" une fauche très tardive ? ou dans le cas d'aucune fauche sur les 3 premiers trimestres ?

- **Maîtrise foncière**

Damien AUMAÎTRE : 100 HA acquis par le CENL pour le rôle. La maîtrise foncière est effective en Lorraine sur le secteur de Stenay.

→ David BECU idem quelques parcelles du CENCA concernées par thématique rôle

→ Emilie HENNIAUX : En complément de l'intervention de Damien sur la maîtrise foncière, effectivement, l'utilisation de l'outil foncier nous semble intéressante à mobiliser. L'AERM accompagne les opérations de maîtrise foncière sur les secteurs de milieux humides ou prairiaux à préserver ou à restaurer.

Claire DOUBRE: Pour le moment, les 2/3 des prairies naturelles du Bassigny (CA) sont engagées en MAEC soit environ 16 000 ha

Le Milan royal

Sarah WOLF : Est-il possible d'utiliser les jeux "Milan royal" dans nos animations ?

→ Guillaume LEBLANC : oui, vous pouvez vous rapprocher des structures coordinatrices.

Damien LEDOUX : la carte de sensibilité du milan royal est-elle à jour?

→ Guillaume LEBLANC : La carte de sensibilité Milan royal à l'échelle du G-E est à jour et est téléchargeable sur le site de la DREAL G-E. Elle est réactualisée à l'échelon communal chaque année pour appréhender au mieux la prise en compte de l'espèce vis-à-vis de projets susceptibles d'être impactant

Cyril BRETON : Nouvelle menace avec les éoliennes à très faible garde au sol qui risquent d'impacter d'avantages les chauves-souris et les oiseaux, dont le milan royal <https://www.sfepm.org/les-actualites-de-la-sfepm/alerte-sur-les-eoliennes-tres-faible-garde-au-sol.html>

Sabine LABOUREL : y a t'il une explication au " désert" de la présence du milan royal en Champagne-Ardenne, malgré des vallées alluviales bien présentes ? parc éolien ? pratiques agricoles ? Braconnage ? présence trop ponctuelle ?

→ François DEHONDT : Le milan royal est plutôt une espèce de bocage, en Champagne-Ardenne ce n'est pas le paysage dominant.

→ Aymeric MIONNET : la Champagne-Ardenne est en limite de répartition de l'espèce. Elle y nichait dans les années 80 mais en faible nombre car le milieu n'est pas non plus optimal.

→ Guillaume LEBLANC : il n'y a pas assez d'herbes (STH) en C-A. pas de sth en proportion suffisante (minima 40%) = pas de milan royal

Les Pies-grièches

Guillaume LEBLANC : A signaler aussi en exclu! 1 autre AAP-TVb sur la CC terres d'eau sera effectif en 2021 avec une entrée PGG et PGTR , il fait le lien avec l'AAP-TVb CC ouest vosgien sur une entité correspondant à l'ensemble du noyau PGG du grand Est

Les Azurés

Arnaud TANGUY :Présence de l'azuré du serpolet sur le site Natura 2000 "Ancien aérodrome de Marigny" (habitats de pelouses sèches calcicoles), mise en oeuvre d'un APPB

Les Messicoles

Guillaume LEBLANC : Y'a t-il des actions entreprises dans le G-E entre PRA Messicoles et mise en oeuvre d'ORE?

→ Dominique ORTH : pour l'instant pas encore d'actions messicoles et ORE mais serait effectivement intéressant

→ Guillaume LEBLANC: je crois qu'il y'aurait des synergies pour les messicoles à mettre en oeuvre avec l'association APICOOOL qui travaille à la mise en oeuvre d'actions Pollinisateurs sauvages et ORE

Anne-Sophie GADOT : Peut-on trouver la liste des messicoles du Grand-Est et serait-il possible d'avoir des ressources pour relayer les différentes informations et pratiques favorables à ces espèces auprès des agriculteurs que nous pourrions rencontrer dans d'autres contextes ?

→ Claire DOUBRE : Le guide des plantes messicoles est disponible auprès de la DREAL + plaquette de sensibilisation agricole en cours de finalisation

→ Arnaud TANGUY : Liste des plantes messicoles en Grand Est : annexe 4 de ce document https://messicoles.org/files/EtudePrealableALaMiseEnOeuvreDuPlanNati_fichierressource_gaudichet_2018_etude_preable_a_la_mise_en_oeuvre_du_pna_messicoles_en_ge.pdf

→ Dominique ORTH : site du PNA messicoles « plantesmessicoles.fr » vous y trouverez toutes les déclinaisons régionales

APRES-MIDI

Anne VALLET : Après avoir entendu les présentations de ce matin, la gestion est fondamentale et pose beaucoup de question. Selon les espèces visées, les gestions sont différentes. Pour les pollinisateurs il est préférable de faire des fauches différentes plutôt qu'une fauche tardive. Il faudrait engager un travail pour bien connaître les besoins des différentes espèces afin d'être le plus efficace.

4.1 AAP-TVb de la Communauté de communes de l'ouest vosgien

cf présentation 4_1

Julie LAMBREY : Le PN de forêts est intéressé par toute méthode de caractérisation des habitats pour la cigogne noire. Nous avons justement en cours un stage sur la caractérisation des zones d'alimentation de la cigogne dans le territoire du parc à partir de données satellitaires.

→ Guillaume LEBLANC : Bonjour Julie, je crois que c'est déjà fait, nous avons déjà transmis le protocole d'étude au stagiaire et à son responsable

4.2. Rôle des genêts : mise en place de mesures d'urgence

cf présentation 4_2

Sarah WOLF : Le montant des mesures d'urgence permet de compenser la perte financière engendrée par la perte de qualité du fourrage. En Lorraine lorsque nous proposons 350€ au lieu de 400€ à l'ha nous avons beaucoup de refus...

Claire DOUBRE (CA52) : Pourtant le plafond est de maxi 50 j de retard de fauche par rapport à la date habituelle soit un maxi de 300 €

→ Bénédicte AUTRET : Sauf erreur de ma part, Claire, ce n'est pas la MAEC ici mais une mesure d'urgence, d'où les montants et cahier des charges différents de la MAEC "retard de fauche" nationale

Guillaume LEBLANC : c'est effectivement très problématique ce maintien sous perfusion des noyaux à RDG car il est onéreux et si l'on arrête demain, tout s'écroule avec les financements engagés depuis de nombreuses années.

François DEHONDT : Les sécheresses estivales n'ont pas dû simplifier les discussions, elles ont accru les pertes... mais aussi la repousse.

Damien LEDOUX : en DDT 54, dans les arrêtés pour des travaux soumis à autorisation environnementale, on prescrit l'utilisation des barres d'effarouchement lors de fauche de prairie

Aymeric MIONNET: Il faudrait relativiser le coût des mesures d'urgence rôles par rapport à l'ensemble du budget PNA mais je ne le trouve pas si élevé que cela vu son intérêt. En l'état actuel des populations, cette mesure apparaît comme la plus pertinente et la plus efficiente avec la maîtrise foncière

Dominique ORTH : mesures réalisées ailleurs en France ?

→ Sarah WOLF: oui les mesures d'urgence sont mises en place sur d'autres sites abritant des populations importantes de rôles

4.3. Pollinisateurs : accompagnement des collectivités pour développer des actions favorables aux pollinisateurs

cf présentation 4_3

François DEHONDT : Il y avait proportionnellement plus de pesticides dans les jardins que dans les champs, avant les dernières évolutions législatives (mais difficiles à contrôler).

→ Anne VALLET : il y a plus d'abeilles qu'avant en milieu urbain. Sur Nancy, le 0 phyto date de plus de 10 ans. La Métropole doit vulgariser sur le sujet en début d'année, au moment de la sortie des colletes qui font des bourgades parfois de grande taille. Ils ont plein de coup de téléphone pour "venir retirer cet essaim .."

→ François DEHONDT : Oui, Anne, j'ai eu le problème avec un voisin "envahi" de C. hederæ. Le problème n'est pas sur les espaces publics, plusieurs villes ayant comme Nancy eu un rôle précurseur, c'est les jardins de particuliers. Mais on va probablement vers du mieux quand même.

4.4. Azurés : le catalogue des stations comme outil de la stratégie d'intervention

cf présentation 4_3

Dominique ORTH : Y a t-il une description de la végétation dans les stations papillons ?

→ François DEHONDT : Croisement entre les couches (cartographies des sites natura 200, des sites des espaces naturel, couche des relevés de végétation)

Arnaud TANGUY : Pour information : marais de Cormicy et marais du Vivier à Chenay, inclus dans le site Natura 2000 "Marais et pelouses du tertiaire au nord de Reims". Ces 2 entités font l'objet de contrats Natura 2000 pour la réouverture du milieu

→ François DEHONDT : Classés récemment en RNR je crois, et gérés par le CEN CA.

→ Arnaud TANGUY : oui en effet depuis janvier 2021 dans la RNR "Marais et Sablières de Cormicy, Chenay, Châlons-sur-Vesle et Merfy". Structure animatrice de ces 2 sites, le CENCA. sélectionné par la DDT51 suite à des marchés publics. Marché public uniquement pour l'aspect Natura 2000

→ François DEHONDT : S'agit-il de la RNR ou du site N2000 ?

→ Arnaud TANGUY : C'est pour le site Natura 2000 qui inclut ces 2 entités de marais. Le périmètre de RNR se cale en partie sur le site N2000 et intègre ces 2 marais donc un zonage supplémentaire. Le cycle d'animation de ce site Natura 2000 date de novembre 2017.. la RNR janvier 2021

4.5. Liparis de Loesel : la multiplication ex-situ en appui aux renforcements de populations

cf présentation 4_4

/

5. Outils et politiques agricoles participant à la politique

cf présentations 5_1 et 5_2

PAC -Conditionnalité des aides_

- **BCAE 7 Haies Bosquets Mares**

Anne VALLET : Comment définir une **haie** ? un alignement d'arbres est-il une haie ?

→ Olivier MATTON : Anne, une haie est définie par l'Arrêté Préfectoral fixant les BCAE. Pour l'Aube, l'AP 2012157-0012. sur les haies, voir page 8, l'annexe 5 :

http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ap_2eme_liste_locale_10.pdf

- **Païement vert**

Damien LEDOUX : comment ont été défini les **prairies sensibles**?

→ Année de référence 2015, on essaye effectivement de maintenir une année de référence basse ;

→ Guillaume LEBLANC : Oui mais le souci c'est qu'il y'a déjà beaucoup de territoires où il ne restait malheureusement déjà plus grand-chose en 2015, du coup le seuil d'alerte européen ne sera peu ou pas atteint sur ces vastes secteurs déjà dégradés. et le souci est en revanche très préoccupant dans les vosges où la STH disponible encore importante est fortement impactée! cette veille STH est à adapter à ce qui est existant et reste!!!

Damien LEDOUX : Pourquoi le **Miscanthus** est en surface d'intérêt écologique?

→ François DEHONDT : Captation de l'azote je pense

→ Guillaume LEBLANC : Miscanthus = SIE? Y'aurait pas quelque chose qui s'oppose ? miscanthus = souvent méthaniseur derrière et un 0 pointé de biodiversité.

→ Cyril BRETON : miscanthus installé en zone de captage pour améliorer la qualité de l'eau

→ François DEHONDT : Pour le Miscanthus, tout dépend de ce qu'il remplace... C'est une espèce vivace, donc mieux en termes d'érosion qu'une autre culture. Par contre si elle remplace une prairie, oui c'est une aberration environnementale.

→ Isabelle MUQUET: SURFACE EN MISCANTHUS GIGANTEUS 1 m² = 0,7 m² SIE Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisants minéraux.

→ Eric BRUNISSEN: Comme alternative au miscanthus, il est possible de faire des granulés et de l'énergie (exemple: <https://www.getproject.de/de/bioenergie/>), des panneaux d'isolation (<https://gramitherm.ch/>) ou du papier (<https://www.graspapier.de/>) avec des prairies en fauche tardive.

Pour info, quelques infos sur le report d'herbe sur pieds évoqué dans les discussions : <https://www.paturajuste.fr/parlons-technique/ressource/ressources-generiques/le-report-sur-pied-des-vegetations>

Une entrée « Cicadelles » comme indicateur de biodiversité des milieux ouverts et du pâturage naturel : <https://herbertnickel.de/>

concernant le pâturage naturel, un exemple d'un flyer sur un site de Thuringe:

https://www.stiftung-naturschutz-thueringen.de/fileadmin/Medien/Downloads/Flyer/02_11_Flyer_final.pdf

→ François DEHONDT : Et occupation de terres vivrières par des plantes productrices d'énergie, ça peut être contestable socialement.

- **MAEC Prairies**

François DEHONDT : Et **HERBE_04** ? Ouverte ?

- Claire DOUBRE : oui ouverte en haute-marne
- François DEHONDT : Ca a marché ?
- Claire DOUBRE : oui au moins autant que la HE13 (prairies humides)

Claire DOUBRE : Petit biais pour les conversions Bio, aides cultures bio + élevées que prairies bio et incitation au retournement.... (observé plusieurs fois en 52 dont la visite d'un agri il y a 1 heure...) les gens sont incités à retourner leur prairie pour avoir passer au bio (en culture).

- **ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels)**

Anne-Sophie GADOT : Quels sont les "handicaps naturels" concernés en plaine ?

François DEHONDT : ICHN : pas de critère environnemental, si ce n'est le chargement, à un niveau relativement élevé

Dispositif « Plantons des haies » du plan de relance

Anne-Sophie GADOT : Les premières présentations que nous avons eus indiquaient que seuls les agriculteurs pouvaient prétendre au dispositif..

→ Céline BERNARD-GARDES : peuvent être bénéficiaires de plantons des haies : les agriculteurs, les coopératives, les collectivités, lycées agricoles...dés lors que la parcelle est agricole.

François DEHONDT : Bonifier les aides pour ceux qui utilisent du "végétal local" ? Ce serait aussi le moyen de booster la filière. Sinon elle restera trop petite pour fournir.

→ Anne VALLET : Végétal local ne pourra jamais fournir des graines de toutes les espèces présentent en GE. C'est une bonne idée, mais qui risque d'aller vers une homogénéisation si on en fait pas attention. Certains prélèvent directement des graines dans le milieu naturel pour répondre à cette demande de diversité A suivre ...

→ Céline BERNARD-GARDES : la filière végétal nord-est est en train de se structurer mais la pression dans les 2 années à venir va certainement compliquer la situation, y compris sur la collecte de graines.

Céline BERNARD-GARDES : l'articulation entre l'AAP TVB et le plan de relance ne peut pas se faire en généralité, ça sera forcément du cas par cas avec un principe de base qui est que les plantations de haies/agroforesterie qui candidate à l'AAP TVB se feront dans un projet global, multipartenarial, sur la base d'un diagnostic et avec des enjeux TVB / Les projets du plan de relance vont permettre de planter des haies pour des enjeux agronomiques, eau, ruissellement, climat donc plus vaste...

En parallèle les discussions entre les membres du collectif portant l'AMI TVB et la DRAAF qui porte le plan de relance sont engagés depuis fin 2020 donc toute discussion sur certains projets pourra se faire dans un cadre d'échange partagé et structuré au fil du temps.

→ Guillaume LEBLANC : Merci Céline pour les précisions, mais c'est dommage car sur un précédent AAP-TV B , nous avons l'opportunité de planter plus que ce que nous avons prévu dans l'AAP, du fait d'une bonne adhésion des agriculteurs et du coup, le dispositif "plantons des haies" aurait été une belle opportunité de compléter les actions. On essaiera de le raccrocher individuellement aux exploitants adhérents à l'écolabel, là on a le droit? (d'où ma question de plusieurs examens et validation des candidatures au cours des 3 ans du dispositif "plantons des haies", mais je n'ai pas eu une réponse claire à ce sujet...)

→ Céline BERNARD-GARDES : si je comprends bien, si vous avez des agriculteurs souhaitant planter en plus que ce qui était prévu dans votre projet déposé à l'AMI TVB ?

Rien ne vous empêche en effet de diriger ces agriculteurs vers le dispositif du plan de relance (et une structure animatrice qui fera le montage du dossier) pour être financé.

→ Guillaume LEBLANC : Si on atteint la limite de notre enveloppe "plantation" , tu me confirmes donc que l'on pourra faire des dépôts individuels par exploitation et aider les exploitants à faire cette demande d'aide dans le cadre du déploiement de l'écolabel et de la médiation des AAP-TV B?

→ Céline BERNARD-GARDES : oui je pense que c'est tout à fait faisable,
Isabelle MUQUET: Pas de difficulté pour financer les projets supplémentaires de ceux déjà accompagnés par l'AATVB. Il faudra bien distinguer les projets pour éviter tout double financement.

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Guillaume LEBLANC : Y aurait-il la possibilité de prioriser également les PSE en intégrant les cartes de sensibilité des espèces PNA/PRA? car je ne pense pas que ce soit le cas... Cela serait pourtant possible pour pas mal d'espèces...

→ Un PSE peut avoir comme objectif de préserver une espèce. Une fois cet objectif acté, on en déduit les mesures nécessaires. Attention, les mesures doivent être des mesures agricoles.

→ Guillaume LEBLANC : Du coup, en admettant que vous disposiez de ces cartes en amont, vous serait-il possible d'intégrer ce critère "espèce PNA/PRA" afin que vous puissiez être autonome dans vos choix de PSE? Car réaliser ces initiatives PSE pour les structures coordinatrices de PRA est très énergivore en temps et en moyens financiers

exemple:critère bonus pour le choix d'un PSE si secteurs espèces PNA

→ Le porteur de projet dépose un dossier avec un enjeu en lien avec son territoire

L'AERM peut aiguillier le PSE vers d'autres enjeux que le seul enjeu présenté par le porteur de projet → circuit à travailler

Claire DOUBRE : PSE : les montants annoncés par l'AERM sont nettement moins élevés (critères agence>critères nationaux)

Jean-Baptiste RICHARD : Tout est très axé "agriculture" mais quid de la forêt : car si les services écosystémiques de la forêt sont bien connus (eau, ilots de fraîcheurs, réservoir de biodiversité, effets de lisière etc...), leur financement est quasi absent, et quasi impossibles à mobiliser quand ils existent (ex : contrats Natura 2000) ?

Certes cela dépasse le PNA milieu ouvert mais la question des PSE reste entière et les milieux ouverts intraforestiers existent (clairières, tourbières, régénérations forestières)

Pour aller plus loin :

David DEMERGES : S'il y avait des questions concernant la présentation du catalogue des stations du PRA papillons, vous pouvez me contacter à d.demerges@cen-lorraine.fr

Anne VALLET : Je peux proposer une formation sur les gestionnaires des PRA pour prendre en compte les pollinisateurs sauvages.